

## Choix des matières L3 (S6)

Par **petitpois**, le **22/12/2016** à **23:04**

Bonjour à tous,

Je suis actuellement en L3 et je souhaiterais avoir des informations (ou vos recommandations) sur le choix des matières à effectuer. J'ai le souhait de devenir juriste d'affaires, et il me semble avoir souvent vu sur le forum que le droit des sociétés est une matière à privilégier (voire indispensable) pour un TD dans ce cas.

Ma fac m'offre également la possibilité d'avoir en TD:

- droit des sûretés
- droit des contrats civils
- libertés fondamentales appliquées
- procédure civile
- relations collectives du travail
- procédure pénale (le procès pénal)

Je peux choisir 2 TD, quel choix est le plus pertinent compte tenu de ma volonté d'accéder à un master droit des affaires?

Le choix d'un TD en droit des sûretés et d'un TD en droit des sociétés est-il cohérent?

Je souhaiterais également avoir vos avis sur l'intérêt d'un cours de droit de la concurrence et d'un cours de droit international approfondi. Pensez-vous qu'en L3 cela puisse être intéressant de les prendre en matières complémentaires?

Merci de vos futures réponses!

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/12/2016** à **09:43**

Bonjour

[citation] Le choix d'un TD en droit des sûretés et d'un TD en droit des sociétés est-il cohérent? [/citation]

Tout à fait ! C'est d'ailleurs ce que j'allais vous conseiller. J'ai effectué un M2 en droit des affaires et en L3 j'avais effectivement suivi droit des sociétés et droit des sûretés en TD.

Quant aux autres matières est-ce qu'elles seront toutes suivies sans TD ? S'il y a un choix à faire, il faudra déjà prendre le droit des contrats.

Par **marianne76**, le **23/12/2016** à **09:48**

Bonjour,  
Je rejoins Isodore, mais s'il pouvait aussi prendre du droit du travail , ce serait vraiment complet

Par **Visiteur**, le **23/12/2016** à **12:38**

Bonjour,

Sans hésitation prend droit des contrats civils et droit des sûretés en TD. Passionnant et indispensable pour tout les sûretés. Vous vous en resservirez forcément, même si vous changer un peu de spécialisation par la suite.

Essayez de prendre travail à l'oral (ou en mineure je ne sais pas comment vous appelez ça chez vous), et procédure civile (indispensable si vous visez un grand concours/examen comme le CRFPA ou l'ENM par exemple).

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/12/2016** à **12:42**

Bonjour

@Ezoah : Et le droit des sociétés ? Je pense qu'il est indispensable qu'il le suive en TD s'il vise un M2 droit des affaires. Société/Sûreté me semble être le bon duo.

Par **Visiteur**, le **23/12/2016** à **12:57**

Oui sociétés, ça me semblait évident. D'ailleurs il a déjà indiqué qu'il compte le prendre, c'est pour ça que j'en parlais pas.

Sûretés, sociétés, je confirme c'est l'idéal.

C'est dommage qu'il ne puisse prendre que deux TD. J'étais dans la seule fac où on avait 3 TD de la L1 au M1 ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/12/2016** à **14:25**

Ah ok, je n'avais pas compris.

C'est vrai que c'est dommage qu'il n'y ait pas 3 TD, le trio gagnant aurait été Société-Sûreté-Contrat.

Par **Visiteur**, le **23/12/2016** à **15:13**

Normalement il doit pouvoir prendre deux voire trois autres matières à l'oral, ou pour un "mini écrit".

Par **petitpois**, le **23/12/2016** à **22:42**

Bonsoir,

Merci pour ta réponse Isodore! J'avais fait quelques recherches sur le net pour cerner les matières en question mais je n'étais pas sûre de mon choix.

Quant aux autres matières, le droit des contrats civils et les libertés fondamentales appliquées sont obligatoires en CM.

Il me reste encore 2 matières mineures à choisir parmi la 20taine qui m'est proposé (je n'ai pas publié toute la liste). Et pour rejoindre les commentaires marianne76 et Ezoah, je vais sans doute compléter avec le droit du travail. Merci pour vos conseils!

Donc pour récapituler, le droit des sûretés et le droit des sociétés en TD, et droit du travail en mineur!

J'ai une autre interrogation concernant la combinaison "droit des contrats/droit du travail", elle serait également intéressante? Si j'opte pour cette voie, une simple préparation pour un examen oral du droit des sociétés et du droit des sûretés sera t-elle suffisante pour assimiler les matières? Ou vous pensez qu'un approfondissement en TD est dans tous les cas nécessaire?

PS: Et oui, dans ma fac il n'y a que 2 TD en L3! Je n'en connais pas la raison mais il me semble que d'autres facs pratiquent ce système de 2 TD en L3 aussi.

Par **Visiteur**, le **23/12/2016** à **23:46**

Pour la combinaison droit des contrats/droit du travail, je pense que c'est plus à prendre si tu veux devenir juriste en droit social.

Si c'est purement les affaires (fiscalité, sociétés, procédures collectives et cie = le mieux) qui t'intéressent, il faut prendre sûretés et sociétés.

En plus du droit du travail, essaies de prendre procédure civile en mineure quand même. Si jamais tu veux être avocat par exemple ça te sera indispensable.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/12/2016** à **08:11**

Bonjour

Je rejoins entièrement Ezoah. Si tu veux te spécialiser en droit des affaires, tu dois suivre société et sûreté en TD. Il n'y a pas de débat possible.

Par **petitpois**, le **26/12/2016** à **12:18**

D'accord, merci beaucoup pour tous vos conseils!

Juste une dernière question pour Ezoah (ou si qqun d'autre connaît la réponse): quand tu parles de prendre procédure civile, ce n'est pas à confondre avec le droit des contrats civils? J'avais compris qu'il s'agissait de 2 matières distinctes.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/12/2016** à **12:20**

Bonjour

Effectivement, procédure civile et droit des contrats civils, sont bien deux matières différentes.

Par **Xdrv**, le **26/12/2016** à **22:48**

Bonjour petitpois, estime toi heureux de pouvoir choisir tes deux matières à td, je n'ai que deux matières à td dont obligatoirement procédure civile au premier semestre et procédure pénale au second ...

Par **Visiteur**, le **26/12/2016** à **23:26**

@marcu13: Bonjour. Il n'a jamais dit qu'il n'était pas content de pouvoir choisir ses matières, il est juste perdu, ce qui peut se comprendre.

@petitpois: C'est effectivement deux matières qui n'ont rien à voir. Je dis juste que tu auras besoin de procédure civile pour la plupart des concours que tu pourras être amené à passer. Essaie de le prendre à l'oral, en mineure.

Par **Yn**, le **27/12/2016** à **13:52**

Je rejoins les messages précédents : il est impératif de suivre le droit des contrats et le droit des sûretés en TD pour un cursus droit des affaires. Le droit du travail est un bon complément.

[citation] J'étais dans la seule fac où on avait 3 TD de la L1 au M1 ?[/citation]

Tu as bien de la chance. Le problème n'est pas un manque de volonté, beaucoup d'enseignants souhaiteraient trois TD/semestre, mais l'obstacle est toujours le même : les contraintes budgétaires. Ouvrir une matière supplémentaire à TD, supposons en M1, c'est octroyer des crédits supplémentaires à l'enseignement, ce qui est très difficile.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/12/2016** à **14:06**

Bonjour

[citation] il est impératif de suivre le droit des contrats et le droit des sûretés en TD pour un cursus droit des affaires. Le droit du travail est un bon complément. [/citation]

Le problème c'est qu'il n'a que deux TD. Donc pour moi, il faut qu'il prenne de sûr droit des sociétés. Après on peut toujours hésiter entre droit des sûretés ou droit des contrats pour la seconde matière.

C'est vrai que la plaquette est mal faite, car elle oblige à sacrifier une matière importante en la prenant sans TD.

Moi en L3, au S1 j'avais droit général des sociétés et droit des sûretés en TD. Au S2 droit spécial des sociétés et droit des contrats spéciaux.

Par **Visiteur**, le **27/12/2016** à **17:25**

Moi j'ai eu les sûretés en M1 seulement; c'était le seul TD obligatoire avec les procédures collectives chaque semestre.

Et ça se comprend: c'est indispensable.

Je pense aussi qu'il vaut mieux privilégier quand même sociétés/sûretés en TD et droit des contrats à l'oral, mais bon après il y a aussi une histoire de goût.

Par **petitpois**, le **27/12/2016** à **18:57**

Bonsoir,

J'ai pris en note vos conseils, merci à tous!

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/12/2016** à **22:04**

Bonsoir

Content de t'avoir éclairé. N'hésites pas à revenir sur le forum si tu as des questions.

Par **petitpois**, le **31/12/2016** à **16:11**

@isodore: J'y manquerai pas! Merci!